

CONFÉRENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES SUR LES FEMMES

Les ONG concernées ne doivent pas être tenues à l'écart par des considérations politiques

Index AI: IOR 41/11/95

Genève – Dix-neuf organisations non-gouvernementales, dont la plupart se consacrent à la situation des femmes dans la région autonome du Tibet (Chine) et en Iran, pourraient être écartées de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui se tiendra à Beijing au mois de septembre. Alors qu'elles bénéficient d'une recommandation du secrétariat de la Conférence mondiale sur les femmes, ces organisations pourraient ne pas être autorisées à y participer pour des raisons politiques avancées aujourd'hui (30 juin 1995) lors d'une réunion intergouvernementale à Genève.

« Les intérêts politiques d'une minorité ne devraient pas empêcher les ONG sérieuses qui ont une contribution authentique à fournir de recevoir leur accréditation définitive », a déclaré Amnesty International.

Les représentants des 54 gouvernements membres du Conseil économique et social des Nations unies ont commencé hier à se réunir pour étudier les candidatures des organisations non gouvernementales (ONG) qui ont demandé leur accréditation auprès de la conférence intergouvernementale de Beijing, mais ne l'ont pas encore reçue.

Le secrétariat de la Conférence mondiale sur les femmes a soumis au Conseil économique et social une liste d'ONG dont il recommande l'accréditation. Hier, le Conseil économique et social a approuvé cette liste, à l'exception des 19 organisations évoquées plus haut. Des consultations non officielles entre délégations gouvernementales débutent aujourd'hui pour décider de leur sort. Cette procédure n'est ni transparente, ni publique. Il existe par ailleurs, outre ces 19 organisations dont la participation à la conférence pourrait être empêchée par les gouvernements, une longue liste d'organisations qui n'ont pas été recommandées par le secrétariat.

Amnesty International s'interroge également sur une information transmise par les organisateurs du Forum des ONG à tous les participants, selon laquelle « la douane chinoise refusera l'entrée de tout document qu'elle considérera comme anti-chinois. »

« Le fait de bâillonner ainsi l'information est totalement contradictoire avec l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme », a déclaré l'organisation de défense des droits de l'homme. « Comment peut-on admettre qu'un gouvernement accueille sur son sol une conférence mondiale des Nations unies et refuse aux ONG l'entrée de documents communément utilisés en une telle occasion, au mépris flagrant de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par ces mêmes Nations Unies ? »

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

« Amnesty International déplore l'attitude des gouvernements qui se réunissent aujourd'hui à Genève et qui sont prêts à faire prévaloir leurs considérations politiques sur le respect de ce principe, » a déclaré l'organisation de défense des droits de l'homme I